



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Des tablettes électroniques pour combler l'absence d'infirmières en CHSLD : la machine ne doit pas substituer l'humain

Québec, le 16 mai 2022 – Les personnes âgées accueillent avec inquiétude les projets de téléconsultations en CHSLD. Ces projets pilotes consisteront à combler l'absence d'infirmières de nuit dans des CHSLD du Québec par l'entremise d'infirmières de garde qui, de leur domicile, feront des consultations à l'aide de tablettes électroniques. Bien que l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) reconnaisse les défis importants de la pénurie de main-d'œuvre, l'Association invite le gouvernement à la prudence pour ne pas affaiblir le niveau de sécurité des personnes vulnérables en CHSLD.

« Les projets de téléconsultations en CHSLD doivent constituer une béquille temporaire, considérant le défi de la pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs membres de l'AREQ ont déjà manifesté leur opposition à ces projets pilotes. Afin d'assurer des soins de qualité et une sécurité optimale aux personnes les plus vulnérables de notre société, les iPads ne doivent en aucun cas substituer les efforts à déployer pour recruter de la main-d'œuvre. Nous devrions viser l'humanisation des soins et non l'informatisation », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

En effet, l'AREQ rappelle que le gouvernement a déployé récemment des efforts considérables en ce qui concerne l'embauche de préposés aux bénéficiaires. Bien que beaucoup de chemin reste à faire, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, et de tels efforts doivent inspirer un plan de main-d'œuvre plus global afin de répondre aux besoins grandissants des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les personnes âgées doivent être impliquées dans le processus

De bonne foi, l'AREQ demande que les personnes âgées soient consultées tout au long de ces projets pilotes de téléconsultations, afin de nous assurer du bien-être et de la sécurité des bénéficiaires en CHSLD.

« Les personnes âgées en CHSLD n'ont pas nécessairement les capacités de s'unir et de faire entendre leur voix. C'est pourquoi le réseau de la santé devrait impliquer des associations de défense des droits des aînés, comme l'AREQ, pour assurer une transparence et un suivi respectueux des personnes en CHSLD », ajoute Mme Lapointe.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications
Cell. : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org